



Intégration des véhicules agricoles dans le trafic routier

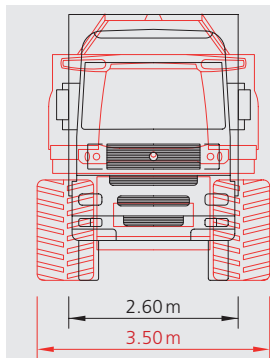


Information: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
CH-5223 Riniken | Téléphone 056 462 32 00 | Fax 056 462 32 01
www.agrartechnik.ch | www.fahrkurse.ch

Intégration des véhicules agricoles dans le trafic

Espace nécessaire aux véhicules agricoles

Lors d'un test routier, les trajectoires (épure de giration) d'une moissonneuse-batteuse New Holland «CX 7090» tractant une barre de coupe et celles d'un tracteur tirant deux remorques agricoles ont été relevées puis comparées avec celle d'un camion avec remorque, en appliquant les directives VSS.



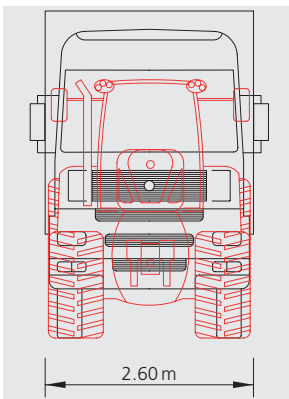
Comparaison entre un camion et une moissonneuse-batteuse

	Camion avec remorque	Moissonneuse-batteuse
Largeur	2.60 m	3.50 m
Longueur	18.75 m	16.60 m
Hauteur	4.00 m	4.00 m

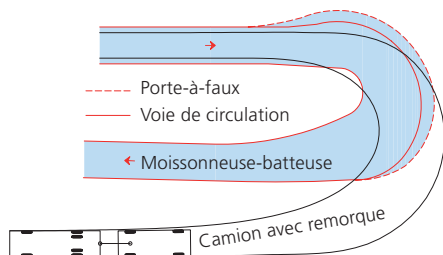


Comparaison entre un camion avec remorque et un tracteur avec deux remorques

	Camion avec remorque	Tracteur et 2 remorques
Largeur	2.60 m	2.60 m
Longueur	18.75 m	18.75 m
Hauteur	4.00 m	4.00 m



Comparaison des trajectoires



Moissonneuse-batteuse/camion avec remorque:

La comparaison des deux trajectoires montre que:

- le rayon de braquage de la moissonneuse est plus réduit, grâce aux roues arrière directrices
- elle a besoin de plus d'espace à l'entrée et au milieu de la courbe (porte-à-faux; largeur totale jusqu'à 7,50 m)
- la remorque suit exactement la trace de la moissonneuse-batteuse

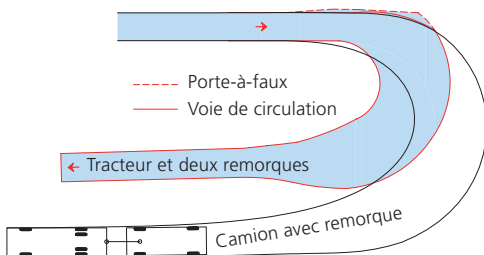
Résumé: la largeur supérieure du véhicule nécessite davantage de place à l'entrée et au milieu de la courbe.

Tracteur tirant deux remorques/ camion avec remorque:

La comparaison des deux trajectoires montre que:

- le tracteur tourne dans un rayon plus court ($R = \text{env. } 5,00 \text{ m}$)
- la largeur de sa trajectoire est plus élevée au milieu de la courbe (largeur totale jusqu'à 6,30 m).

Résumé: la trajectoire de la moissonneuse-batteuse recouvre celle du tracteur tirant deux remorques.



Dimensions des véhicules autorisés dans le trafic routier

D'une manière générale, les routes doivent être planifiées pour être praticables pour tous les véhicules autorisés à circuler.

Dans la plupart des cas, on s'assure de la praticabilité d'une route en se basant sur les dimensions des camions avec re-

morques ou des trains routiers. Cependant, les dimensions autorisées pour les véhicules agricoles spéciaux, comme les moissonneuses-batteuses, sont plus élevées. Cette brochure décrit les besoins particuliers de tels véhicules avec remorque.

Comparaison des dimensions maximales autorisées*

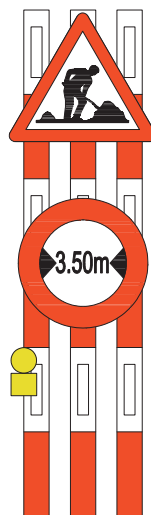
	Camion avec remorque	Véhicules agricoles	Machines de récolte (moissonneuse-batteuse, récolteuse à betteraves)
Largeur maximale	2.60 m	jusqu'à 3.50 m	jusqu'à 3.50 m
Longueur maximale	18.75 m	18.75 m	> 18.00 m
Hauteur maximale	4.00 m	4.00 m	4.00 m

* selon l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV)

Signalisation des chantiers

Pour les véhicules agricoles, les restrictions de largeur de circulation doivent être signalées très en amont des chantiers. En général, un chantier laisse une largeur de passage maximale de 3,50 m, insuffisante pour une moissonneuse-batteuse. Sur les routes fréquentées par des véhicules agricoles, la signalisation des chantiers devrait

absolument indiquer la largeur de passage maximale. En outre, cette restriction devrait être signalée assez en amont pour permettre l'emprunt d'un itinéraire de déviation.



Planification des projets maximal

Les agriculteurs directement concernés, ou la section de l'ASETA qui représente leurs intérêts, doivent être impliqués le plus tôt possible dans le processus de planification et être informés des pro-

jets sans tarder. Toute modification de projets déjà autorisés, en cours de réalisation ou terminés, est généralement compliquée, voire impossible.